

Prélèvement à la source : pensez à renouveler votre changement de taux !



© 2024 Les Echos Publishing

Les contribuables qui ont demandé, en 2024, un changement de leur taux de prélèvement à la source et qui souhaitent le conserver pour 2025 doivent renouveler leur demande sans trop tarder.

Un registre pour centraliser les mandats de protection future

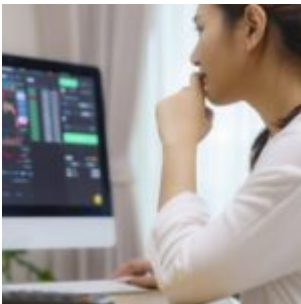


© 2024 Les Echos Publishing

Attendu de longue date, un décret récent crée un registre public permettant d'enregistrer les mandats de protection

future.

Les ETF séduisent aussi les plus jeunes



© 2024 Les Echos Publishing

Selon l'Autorité des marchés financiers, ce sont les investisseurs de moins de 35 ans qui font le plus appel aux ETF.

Les décisions patrimoniales à prendre avant la fin de l'année



© 2024 Les Echos Publishing

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2024 pour profiter de certains régimes de faveur et pour optimiser votre stratégie patrimoniale.

Plus que quelques jours pour demander une dispense d'acompte fiscal



© 2024 Les Echos Publishing

Les contribuables ont jusqu'au 30 novembre 2024 pour demander une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu portant sur les revenus des dividendes et des produits de placement à revenu fixe.

Paiement de la taxe d'habitation : le 16 décembre

au plus tard !



© 2024 Les Echos Publishing

Les contribuables ont jusqu'au 16 décembre 2024 pour payer, le cas échéant, la taxe d'habitation (le 21 décembre en cas de paiement en ligne).

La loi « anti-Airbnb » est définitivement adoptée !



© 2024 Les Echos Publishing

La loi « anti-Airbnb » prévoit la réduction des avantages fiscaux de la location meublée touristique et des outils à disposition des communes pour réguler l'offre : interdiction des passoires thermiques, quotas de logements, obligation de déclaration et abaissement du nombre maximal de jours de location.

Tous les comptes utilisés à l'étranger doivent être déclarés



© 2024 Les Echos Publishing

Le Conseil d'État élargit la notion de compte à l'étranger : l'obligation déclarative s'étend au-delà des comptes dont le contribuable est lui-même titulaire ou pour lesquels il dispose d'une procuration.

Les épargnants continuent d'alimenter leurs contrats d'assurance-vie



© 2024 Les Echos Publishing

En septembre 2024, les compagnies d'assurance ont collecté 12,3 milliards d'euros en assurance-vie.

Lorsqu'un contrat retraite est financé par des deniers communs aux époux...



© 2024 Les Echos Publishing

En cas de liquidation de la communauté d'époux, celui qui a financé son contrat d'épargne retraite complémentaire à l'aide de deniers communs doit indemniser la communauté.